

qui sont animées d'une foi sincère en voient jaillir des rayons divins <sup>1</sup> ». En quittant Balkh, Hiouen Tsang, accompagné du religieux HOUEI SING, traverse le royaume de Kie TCHI (Ga Tchi), s'engage dans les grandes montagnes neigeuses, sort des frontières du Tou ho lo (Toukhara) et entre dans le royaume de Fan-yen-na (Bamian); passe les montagnes noires (Hindou Kouch) et arrive au royaume de Kia-pi-ché (Kapiça). « Ce royaume a quatre mille li de tour; du côté du nord, il est adossé aux montagnes neigeuses. Le roi est de la race des Tcha-li (Kshatriyas). Il est versé dans l'art militaire et possède une puissance imposante; dix royaumes sont soumis à ses lois <sup>2</sup> ». Après une retraite pendant l'été, le Maître de la Loi se dirigea vers l'est, franchit l'Hindou Kouch, entra dans l'Inde du Nord et arriva au royaume de Lan-po (Lamghan) puis au royaume de Na-kie-lo-ho (Nagarhâra). Après avoir visité la grotte de l'Ombre du Buddha, il part pour le royaume de K'ien t'o lo (Gandhara) qui, du côté de l'est, est voisin du fleuve Sin tou (Sindh-Indus) et a pour capitale Pou-lou-cha-pou-lo (Purusapoura-Peshawar). Nous suivrons Hiouen Tsang à Po-lo-na-sse (Benarès), Ou-to-kia-han-tch'a (Outakhanda) et au royaume de Ou-tchang-na (Udhyana). « Dans ce pays, on éprouve un froid rigoureux, et l'on y voit constamment de la glace pendant le printemps et l'été. Souvent la neige vole en tourbillons mêlés de pluie, brillant de cinq couleurs; on dirait des nuages de fleurs qui volent dans l'air <sup>3</sup> ». Il passe au royaume de Kia-che-mi-lo (Cachemire), où il demeura deux ans, puis traverse divers royaumes et atteint la source du fleuve King Kia (Gange). « La source de ce fleuve est large de trois ou quatre li; il coule au sud-est, et, à l'endroit où il entre dans la mer (à son embouchure), il a dix li de large. Son eau a une saveur douce et agréable et entraîne avec elle un sable d'une finesse extrême. Dans les livres et les mémoires de ce pays, on l'appelle l'eau du bonheur <sup>4</sup> ».

1. Stan. JULIEN, p. 65.

2. *Ibid.*, p. 71.

3. *Ibid.*, p. 86.

4. *Ibid.*, p. 105.